



Inspection
académique
de l'Aisne

Inspection de l'Education
Nationale

- Décret n° 2005 – 1014 du 24 juillet 2005. BO n° 31 du 1er septembre 2005
- Programmes Personnalisés de Réussite Educative
- Circulaire n° 2006 – 138 du 25 Août 2006 BO n° 31 du 31 Août 2006
- Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration dans le premier degré
- Circulaire n° 2002 – 113 du 30 avril 2002 BO n° 19 du 19 mai 2002
- Le socle commun de connaissances
- Décret n° 2006 – 830 du 11 juillet 2006 BO n° 29 du 20 juillet 2006

Année scolaire 2017 / 2018

Ecole	Classe - Cycle	Nom de l'enseignant
Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance

Trimestre de naissance 1 2 3 4 Fille Garçon

Cursus scolaire

Cocher la case correspondante à la classe actuelle – Indiquer d'une croix rouge la classe dans laquelle il y a eu un maintien

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Remarques particulières (P.A.I. – P.P.S. – Suivi extérieur.....).....
.....

L'élève a-t-il été suivi par le R.A.S.E.D.

- Au cycle 1 : oui – non ? Si oui, en quel niveau ?.....
Combien de temps ?.....
- Au cycle 2 : oui – non ? Si oui, en quel niveau ?.....
Combien de temps ?.....
- Au cycle 3 : oui – non ? Si oui, en quel niveau ?.....
Combien de temps ?.....

L'élève a-t-il fait l'objet de l'élaboration d'un P.P.R.E. ?

Quand ?.....

« Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un **plan coordonné d'actions**, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et **discuté avec les parents**. Il est également **présenté à l'élève** qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

Projet élaboré le :

l'Elève

les Parents

le Directeur

l'Enseignant de la classe

l'Enseignant du RASED

les partenaires extérieurs

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

DIAGNOSTIC :

Difficultés qui justifient le P.P.R.E.	Réussites susceptibles d'être un appui

OBJECTIF(S) :

--

ACTIONS à mettre en place :

<p>Dans la classe :</p> <p><i>Aides spécialisées en classe</i> Oui Non .</p>
<p>Dans le cycle ou l'école :</p> <p><i>Aides spécialisées en dehors de la classe</i> Oui Non .</p>
<p>A la maison :</p>
<p>Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)</p>

MODALITÉS : Date de début du P.P.R.E., fréquence, ...

REGULATION DE L'ACTION (si besoin) :

Bilan intermédiaire le

Modifications éventuelles pour la période

EVALUATION – BILAN :

Date :

Perspectives pour l'élève :

MODALITES Des Activités Pédagogiques Complémentaires

- Début des Activités Pédagogiques Complémentaires :
- Durée envisagée :
- Horaires :
- Enseignant responsable :

COMPÉTENCES VISÉES PAR Les APC (à compléter uniquement si elles sont différentes des objectifs du PPRE donnés en page 2)

Domaine(s) :

Capacités à consolider, à structurer :

CONTENU DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES :

BILAN DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES :

